

Mandats d'action du congrès à l'Exécutif syndical national et la conférence nationale pour 2015-2018

Le congrès réuni à Avignon mandate l'Exécutif syndical national et la conférence nationale pour conduire, nationalement comme académiquement, la réalisation des différents mandats qu'il a adoptés, que ce soit en mettant à profit les circonstances ou en créant les conditions favorables. Cependant, au-delà de ces mandats et de ceux que le CSN pourra adopter, voici le cadre général de l'action syndicale que le congrès fixe à l'Exécutif syndical national et à la conférence nationale en quatre mandats dont le bilan d'étape sera dressé à l'occasion des CSN.

Premier mandat d'action :

Le SNPDEN-UNSA rappelle son attachement aux valeurs de l'école de la République. Sans se départir de sa neutralité politique, il sera vigilant à cet aspect lors des échéances électorales. En ce qui concerne l'école, ces valeurs s'incarnent :

- à travers l'application active, claire, stable et respectueuse de toutes les consciences, de la laïcité dans nos établissements, qui est assurée par la loi de 2004 qui permet de faire face aux nouvelles formes de mises en cause
- à travers l'urgence à progresser vers plus de mixité sociale et scolaire dans et entre les EPLE en prenant en compte, dans le respect de la tradition républicaine, ses dimensions ethnoculturelles et en neutralisant les déséquilibres induits par le dualisme scolaire.

Deuxième mandat d'action

La réforme du collège a révélé la gravité des clivages idéologiques autour de l'école alors qu'il serait du devoir des forces politiques de rechercher le consensus sur cette question qui engage l'avenir commun :

- le SNPDEN-UNSA apporte son soutien à ce qui s'inscrit dans la perspective d'une école plus juste ce pour quoi les équipes pédagogiques, elles-mêmes composées de cadres, doivent pouvoir adapter la prise en charge des élèves dans le cadre d'un travail collectif, notamment au sein du conseil pédagogique ;
- le SNPDEN-UNSA appelle à une mise en œuvre adaptée et apaisée des réformes qui respecte le professionnalisme de tous les personnels, y compris de direction, et n'alimente pas de clivages au sein des équipes.

Troisième mandat d'action

Le SNPDEN-UNSA rappelle son engagement pour que les établissements disposent des moyens d'exercer leurs responsabilités qui fondent notre métier tel que nous avons voulu le construire :

- cela rend nécessaire de faire respecter les responsabilités de l'EPL, dirigé par une équipe de direction de fonctionnaires de l'Etat qu'elle représente, administré par un CA présidé par le chef d'établissement et dans le cadre d'une gouvernance renouvelée du système éducatif basée sur les conventions tripartites ;
- cela rend nécessaire que les établissements disposent des ressources prévisibles, suffisantes au regard des responsabilités qui leur sont confiées, et un engagement dans une véritable conduite du changement qui se donne le temps de convaincre.

Quatrième mandat d'action

Tout en tenant compte des contraintes de la période mais qui ne justifient pas le renoncement, le SNPDEN-UNSA veut voir ouvrir de façon active les dossiers de la carrière, des rémunérations -en particulier en début de carrière-, de l'égalité entre les sexes en matière de parcours, de la prise en compte des nouvelles conditions de l'exercice du métier qu'entraînent l'évolution des technologies -et leurs incidences organisationnelles-,

- qui nécessite d'engager des démarches, au besoin unilatérales, afin d'imposer des conditions d'exercice professionnel qui permettent aux personnels de direction d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions de vie et de développement personnel,
- qui doit conduire le syndicat à susciter une réflexion professionnelle collective sur des fonctionnements de l'équipe de direction qui donnent toute sa place de responsable au chef d'établissement adjoint.

Le congrès, en confiant ces mandats à l'Exécutif syndical national et à la conférence nationale, permet que, quelles que soient les circonstances, notamment politiques, nationales ou locales, le SNPDEN dispose de références communes tant dans les réponses à apporter aux initiatives auxquelles il pourrait être confronté que dans les actions syndicales qu'il aura à conduire.

Vote : unanimité moins 1 abstention